



Conférence Nationale du Handicap

19 mai 2016

Expression des organisations syndicales

Mesdames les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

Traiter de l'emploi des personnes en situation de handicap en quelques minutes relève de l'exploit ;

Aussi au nom des organisations syndicales qui souhaiteraient être mieux consultées, je pointerai quelques sujets.

Depuis quelques années la problématique de l'emploi est mieux appréhendée.

La négociation d'accords d'entreprise ou de branches, fortement incitée par le Président de la République lui-même, lors de la dernière conférence a fait l'objet d'une table ronde le 4 février 2016. La feuille de route issue de ces travaux mérite d'être connue et travaillée par tous afin de placer véritablement le travailleur en situation de handicap au cœur du dispositif comme un salarié à part entière.

Je ne vous parlerai pas du projet de loi sur « *Nouvelles libertés et nouvelles protections pour les entreprises, les actifs et actives* »,

Cependant, d'après mes informations, plusieurs amendements prendraient en compte la dimension du handicap lors qu'un salarié doit faire face aux difficultés générées par l'arrivée d'un enfant porteur de handicap ou dans le cadre de la médecine du travail afin qu'un salarié en situation de handicap bénéficie d'un suivi renforcé par le médecin du travail.

Il reste à travailler sur l'inaptitude, le reclassement et son périmètre.

Que fait-on pour les salariés touchés par une maladie professionnelle ou un accident du travail, pour être cohérent avec ce qui est fait dans le cadre du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Par ailleurs, les amendements concernant le maintien dans l'emploi et l'emploi accompagné méritent un véritable travail avec l'ensemble des acteurs.

Donc, vous l'aurez compris, les mesures prises sont intéressantes mais **l'empilement des dispositifs et la lenteur de mise en place ne donne aucune lisibilité, et ne résout pas réellement les problèmes qui sont devant nous : un chômage important des travailleurs en situation de handicap et une montée en charge de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.**

A ce jour, aucune lisibilité de l'action des CREFOP pour cette population,

Qu'en est-il du déploiement du conseil en évolution professionnelle ?

Quelles formations sont proposées pour une population majoritairement à faible niveau de qualification ?

Quelles mesures pour que les jeunes en situation de handicap, qu'ils soient scolarisés en milieu ordinaire ou spécialisé, puissent accéder à une meilleure insertion professionnelle (accessibilité physique et pédagogique, accompagnement pendant les périodes de stage, orientation ...), et éviter au maximum les sorties sans qualification

Comment articule-t-on les différentes instances de droit commun pour accueillir en emploi cette population à besoin spécifique ? La convention multipartite devait apporter des réponses mais 3 ans après, peu de mesures concrètes émergent.

Autant de questions qui se répètent d'années en années.

Seul **un plan national négocié avec les interlocuteurs sociaux** du type de celui mis en place pour les décrocheurs permettrait d'améliorer le regard porté sur le travailleur handicapé et d'impliquer mieux l'ensemble des partenaires, à commencer par Pôle Emploi, dans la lutte contre la désinsertion professionnelle et améliorer la volonté d'une société plus inclusive.

Pour terminer, les mesures prises sont souvent qualifiées de techniques, compliquées, aussi un effort de pédagogie et de portage politique doit être envisagé.

Je vous remercie de votre attention.